



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 009-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.31

Déposée le : 02.03.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Krähenbühl, Unterlangenegg) (porte-parole)
UDC (Lanz, Thun)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Le canton considère-t-il que l'absence de distribution du bénéfice est une opportunité ?

Selon les informations de la Banque nationale suisse (BNS) du 9 janvier 2023, la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons n'est pas possible en raison du déficit de l'exercice 2022. Il est à craindre qu'à l'avenir également, les fonds de la BNS soient moins importants que ce n'était le cas jusqu'à présent. En outre, il faut s'attendre à une augmentation des dépenses en raison de l'inflation et de l'accueil de personnes fuyant l'Ukraine. Malgré ces sombres perspectives, il s'agit de mettre en œuvre les baisses d'impôts prévues au budget afin que le canton de Berne puisse faire un pas en avant dans la comparaison fiscale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises pour augmenter la marge de manœuvre financière du canton malgré la situation tendue ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il le point de vue selon lequel les baisses d'impôts prévues doivent avoir lieu malgré l'absence des fonds de la BNS, afin de stimuler l'économie, surtout dans la situation actuelle ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à considérer la situation actuelle comme une opportunité et à remettre fondamentalement en question les dépenses du canton ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à présenter au Grand Conseil un état des lieux concernant la rénovation des institutions culturelles que sont le Zentrum Paul Klee et le Musée des Beaux-Arts, afin que les décisions de crédit à venir puissent être prises dans une perspective globale ?

5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à revoir la LPFC afin que la répartition des moyens soit plus équitable et pour éviter que certaines communes soient indemnisées pour des tâches particulières en tant que charges de centre urbain alors que d'autres ne le sont pas (p. ex. déneigement pour la ville de Berne ; fête du 1^{er} août pour Bienne) ?

Motivation de l'urgence : les besoins financiers sont importants et il s'agit de montrer au plus vite quelles sont les mesures envisagées par le canton.

Destinataire

– Grand Conseil